

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 05 janvier 2016

Convocation du 24/12/2015

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/01/2016.

L'an deux mil seize, le cinq janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER, Dominique GIRARD, Christophe GAIGNON

Absent : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, excusés

Bon pour pouvoir :

DCM 2016-03

Poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le Maire propose au conseil municipal de porter la durée du temps de travail de l'emploi du poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet créé initialement pour une durée de 27/35^{ème} à 35/35^{ème} à compter du 01/04/2016.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 9 voix pour 35/35^{ème}, Par 2 voix pour 27/35^{ème}, 2 blancs

DECIDE d'augmenter le nombre d'heure hebdomadaire du poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet créé initialement pour une durée de 27/35^{ème} à 35/35^{ème} à compter du 01/04/2016.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 07/01/2016

Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 07/01/2016
Et de la publication, le 07/01/2016

